

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DU GROUPE ET DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC
Département politique d'emploi, de rémunération,
développement des compétences et égalité professionnelle
Service des concours, des examens professionnels
et des projets spécifiques (DHEC61).

**Examen professionnel pour l'avancement dans le grade de
secrétaire d'administration de classe exceptionnelle
de la Caisse des dépôts et consignations
Session au titre de 2023**

**PROCES-VERBAL
de la réunion d'admission du 25 novembre 2022**

Vu :

- L'arrêté du 29 avril 2011 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire d'administration de classe supérieure et au grade de secrétaire d'administration de classe exceptionnelle de la Caisse des dépôts et consignations
- L'arrêté du 29 avril 2022 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement dans le grade de secrétaire d'administration de classe exceptionnelle de la Caisse des dépôts et consignations ;
- L'arrêté du 20 mai 2022 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement dans le grade de secrétaire d'administration de classe exceptionnelle de la Caisse des dépôts et consignations, organisé au titre de l'année 2023

Le jury de l'examen professionnel pour l'avancement dans le grade de secrétaire d'administration de classe exceptionnelle de la Caisse des dépôts au titre de l'année 2023 s'est réuni le vendredi 25 novembre 2022 à 15H40.

Etaient présents pour la délibération, l'ensemble des membres du jury :

Madame Catherine OLLIVIER	Attachée d'administration hors classe de la Caisse des dépôts et consignations, Présidente
Madame Natacha ALLEGROS	Attachée d'administration de l'Etat de la Caisse des dépôts et consignations
Madame Céline NAUDAIN-VARELA	Attachée principale d'administration de la Caisse des dépôts et consignations
Monsieur Sébastien NOIX	Attaché d'administration de l'Etat de la Caisse des dépôts et consignations
Monsieur Frédéric PRUVOST	Attaché principal d'administration de la Caisse des dépôts et consignations

Rappel des conditions d'admission

L'examen professionnel de secrétaire d'administration de classe exceptionnelle de la Caisse des dépôts et consignations comporte une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission.

L'épreuve d'admissibilité consiste en la rédaction d'une note ou d'un rapport, à l'aide d'un dossier à caractère administratif ne pouvant excéder trente pages. Ce dossier peut comporter des graphiques et des données chiffrées (durée : 3 heures ; coefficient 1).

A l'issue de l'épreuve d'admissibilité, le jury établit par ordre alphabétique la liste des candidats autorisés à prendre part à l'épreuve d'admission.

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et les motivations du candidat ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé par le candidat de son parcours professionnel d'une durée de cinq minutes, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives générales ou propres à l'établissement ou à l'administration dans lequel il exerce ses fonctions (durée : vingt-cinq minutes ; coefficient 2).

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) n'est pas noté.

En vue de l'épreuve orale d'admission, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle comportant les rubriques mentionnées en annexe au présent arrêté qu'il remet au service organisateur à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel.

Le dossier est transmis au jury par le service gestionnaire du concours après l'établissement de la liste d'admissibilité.

Chaque épreuve est notée de 0 à 20.

A l'issue de l'épreuve d'admission sont déclarés admis les candidats ayant obtenu un total de points supérieur ou égal à celui fixé par le jury.

En cas d'égalité en nombre de points entre plusieurs personnes candidates, la priorité est donnée à celui qui a obtenu la meilleure note à l'épreuve orale d'admission.

A l'issue de l'épreuve d'admission, le jury établit par ordre alphabétique la liste des candidats admis.

Seuil d'admission pour la présente session

Au regard du total des points obtenus par les personnes candidates, le jury a délibéré et décidé de fixer la barre d'admission à 39,25 points soit une note de 13,08 sur 20 en application de l'article 8 de l'arrêté du 29 avril 2011 fixant les règles d'organisation de cet examen professionnel.

A cette barre d'admission, le nombre de personnes candidates admis s'élève à 19 pour 19 postes ouverts.

Le jury a-t-il eu à départager des personnes candidates ex-aequo à cette barre d'admission ?

Oui.

Le jury constate-t-il que des personnes candidates ne peuvent pas être départagées par la note obtenue à l'oral ?

Non

Le jury confirme la barre d'admission à 39,25 points et arrête la liste des admis à 19 candidats pour 19 postes ouverts.

Liste des candidats admis pour la présente session

Le jury déclare admis les candidats dont les noms sont mentionnés dans la liste d'admission ci-après :

Civilité	Nom	Prénom	Affectation*
Madame	ADOUSSO	Sonagnon	BANQUE DES TERRITOIRES
Madame	ARRA	Karine	DIRECTION DES POLITIQUES SOCIALES
Madame	AUGER	Annabelle	DIRECTION DES POLITIQUES SOCIALES
Monsieur	BERNARD	Jean-François	BANQUE DES TERRITOIRES
Monsieur	CHIAPALE	Florian	BANQUE DES TERRITOIRES
Madame	CHOFFAT	Michele	DIRECTION DES POLITIQUES SOCIALES
Madame	CLEMESSY	Amélie	DIRECTION JURIDIQUE ET FISCALE ET SERVICES ASSOCIES
Madame	DELAVIER	Maud	SECRETARIAT GENERAL DU GROUPE
Madame	DUBOIS	Carole	DIRECTION CONTROLE PERMANENT ET CONFORMITE
Madame	DURAN	Carole	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU GROUPE ET DE L'EP
Madame	DUVIGNAU	Sandrine	DIRECTION DES POLITIQUES SOCIALES
Madame	FLECHEAU	Natacha	DIRECTION DES POLITIQUES SOCIALES
Madame	JEANNE-ROSE	Carole	BANQUE DES TERRITOIRES
Madame	KETO	Georgette	BANQUE DES TERRITOIRES
Madame	MAFOULA	Céline	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU GROUPE ET DE L'EP
Madame	PAGEOT	Sophie	DIRECTION DES POLITIQUES SOCIALES
Madame	PERIN	Caroline	SECRETARIAT GENERAL DU GROUPE
Madame	PINEAU	Melanie	DIRECTION DES POLITIQUES SOCIALES
Madame	SIMION	Nathalie	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU GROUPE ET DE L'EP

* Affectation à la date d'inscription à l'examen professionnel

Fait à Paris, le 25 novembre 2022

La Présidente du jury


Catherine OLLIVIER

Les membres de jury

Natacha ALLEGROS



Céline NAUDAIN-VARELA



Sébastien NOIX



Frédéric PRUVOST

